COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE EXTRAORDINAIRE CLOTURE DES COMPTES 2021 VENDREDI 25 Mars 2022

LA DIRECTION: M. GODART, Mme ROIBET.

SYNDICAT FO:

Mme CASAMATTA Virginie, Mme Gromelle, Mme Azouz, Mme Alonzo Mercier Sarah, M. GARRIDO, M. Hamdaoui, M. BOUHOU, M. Casamatta Bruno.

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX FO:

M Angulo, M Saliba,

SYNDICAT CFDT:

Mme Merlier.

REPRÉSENTANT SYNDICAL CFDT :

M. ROCHETTE.

Étaient absents :

Mr Coussinet, Mme Angulo Christine, M Poulinet, M Metifiot pour Force Ouvrière. Mr Merabet, Mme Raffa pour la CFDT.

Début de la réunion : 8H30 Fin de la réunion : 09h30 Mme HUREL comptable du CSE et Mme CASAMATTA trésorière du CSE présentent les comptes 2021.

Mme Hurel : signale que cette année le détail des comptes 2021 est présenté sur 3 ans en intégrant 2019 et 2020 à cause de l'impact sur le Covid.

L'ensemble des revenus du CSE s'élève à 343 047 €. Il se décompose comme suit :

Les recettes propres du CSE de 2021 s'élèvent à 23 963 € contre 30 833 € en 2019, soit 6 870 € de moins.

Cette baisse est principalement due au report des voyages et sorties qui n'ont pas pu avoir lieu suite à la Covid-19, soit 13 377 € de moins ; et aux ventes des tickets cinéma qui ont diminué de 906 €.

Concernant les subventions :

Elles s'élèvent à 319 518 € contre 340 235 € en 2020.

La subvention de fonctionnement a augmenté de 3 350 € entre les deux exercices, elle s'élève à 22 430 €.

La subvention aux œuvres a baissé de 5307 €, elle s'élève à 173 588 €.

La subvention chèque vacances a augmenté de 7000 euros par rapport à l'année dernière. Un complément de 36 000€ a été versé en 2021 suite aux NAO 2020. Une dotation supplémentaire de 35 000 € a été accordée suite aux négociations annuelles de 2021 afin de financer l'enveloppe des chèques vacances.

L'ensemble des dépenses œuvres du CSE s'élève à 27 0812 € ce qui a pour effet d'avoir un bénéfice « œuvres » de 50 239 € contre 8963 € en 2020 dont 18 802 € de frais de fonctionnement, donc par conséquent le bénéfice cumulé des deux budgets (Œuvres et fonctionnement) s'élève à 53 872 € pour 2021. Pour comparaison le bénéfice total s'élevait à 19 974 € en 2020, et – 3903 € en 2019.

Ce bénéfice est dû essentiellement au report des voyages.

Les postes de frais fonctionnement qui ont une importante variation sont :

- Les fournitures administratives + 1272 € suite à l'achat de stylos rollers pour les salariés de l'entreprise lors de la distribution des agendas.
- La maintenance + 814 € qui correspondent au lancement du site CSE TCRA (Acces CE).

Concernant les dépenses pour les œuvres, les postes les plus importants sont les chèques vacances, les voyages, les chèques cadeaux pour Noël et les chèques pour la rentrée scolaire. Ils se décompose comme suit :

- 49 % pour les chèques vacances soit 133 850 euros.
- 19% pour les chèques cadeaux noël soit 52 733 euros.
- 16 % pour la rentrée scolaire soit 43 232 euros.

Le budget Fonctionnement a diminué il était de 25786 euros en 2020 contre 22436 euros en 2021.

Le CSE a reversé 4 857 € aux associations, soit 3 314 € de plus qu'en 2020.

L'année se termine donc par un bénéfice de 53 872 € dont 3 634 € de résultat de fonctionnement et 50 239 € pour les œuvres du CSE, contre un bénéfice global de 19 974 € en 2020.

Au niveau du bilan, le CSE termine l'année avec 74 824 € de trésorerie.

Au 31 décembre, il reste 1 790 € à encaisser de la société BDA pour la machine à café de novembre et décembre 2021 ; et il reste 1 393 € de frais à payer, principalement pour notre cabinet comptable.

Le CSE a versé un acompte de 12 262 € pour les évènements prévus en 2021 (voyages et spectacle).

Les dettes à court terme s'élèvent à 9 844 € (total dettes) pour 90 331 € de créances à court terme (total actif circulant).

Le bilan du CSE est donc toujours équilibré puisqu'il y a plus de créances que de dettes. Le CSE a augmenté ses fonds propres, ce qui est très positif.

Les fonds propres du CSE s'élèvent à 81 698 €.

M Bouhou : on peut rajouter des œuvres sociales aux salariés ?

Mme Hurel : oui tout à fait, il faut respecter les plafonds. Par exemple 173 € pour les cartes noël.

Mme Casamatta : on est entrain de voir la meilleure solution pour redistribuer ce bénéfice à l'ensemble des salariés soit en carte Illicado ou en chèques vacances.

M Saliba : selon la redistribution, il faudra bien spécifier aux salariés que c'est du spot sur l'année 2022, sur les prochaines années cette manne ne sera pas la même.

M Angulo : oui tout à fait ce n'est pas acquis, c'est grâce au report des voyages et du COVID. Sans crise sanitaire le bénéfice sera moindre.

M Garrido: le CSE va essayer de proposer un parc d'attraction pour fin 2022, les dernières sorties à Eurodisney et Port Aventura ont été très appréciées des salariés.

M Rochette : je voulais avoir le détail de la ligne « Autres dettes » ?

Mme Casamatta : c'est les factures réglées en 2022 avec versement d'un acompte en 2021 (ex : soirée évènementielle au Castel).

M. Godart demande le vote pour approuver les comptes 2021.

Les représentants du CSE votent à l'unanimité pour la validation des comptes, et donnent quitus à la trésorière.

Mme Roibet : félicite Mme Casamatta la trésorière pour la bonne gestion du budget du CSE.

Mme Casamatta : je ferai passer le bilan 2021 ainsi que la synthèse, mais je rappelle que ce sont des documents confidentiels à ne pas divulguer en dehors des membres du CSE.

M Godart : suite à un échange avec Técelys, je tiens à vous annoncer leur accord pour effectuer l'avance du budget CSE du deuxième semestre 2022. Vous pourrez maintenir les œuvres sociales de l'entreprise.

Fin de séance 9h30.

Le secrétaire adjoint M. Bouhou Achraf